



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

- Présents : Bureau du Conseil municipal : M. M. FALQUET, Président
Mme F. GAUTIER, vice-Présidente
M. E. CURTET, 1^{er} Secrétaire
M. N. BIRCHLER, 2^{ème} Secrétaire
- Membres du Conseil municipal : Mmes F. GARNIER, E. HOSTETTLER, C. LAPAIRE,
P. REYMOND, C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI
- MM. C. BAUMANN, D. GENIER, P. GETAZ,
J.-M. HAINAUT, A. KAELIN, D. MAZOUER,
S. NORDMANN, J. PONTI, M. STAWARZ,
R. WENGER, T. ZEHNDER
- Membres du Conseil administratif : Mme F. de PLANTA, Maire
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif
M. P. THORENS, Conseiller administratif
-

M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Il salue les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux auxquels il souhaite une cordiale bienvenue à cette séance du lundi 23 juin 2014.

Il souligne combien il est agréable de travailler dans une commune merveilleuse et dans une ambiance toujours constructive. Il dit être certain que le déroulement de cette prochaine année continuera dans la même atmosphère. Il remercie chaque membre du Conseil municipal pour sa participation à la réussite de cette belle commune.

L'ordre du jour étant chargé, il passe tout de suite au premier point.

1. PRESTATIONS DE SERMENT

M. le Président annonce que, suite aux différentes démissions et à une élection par un Arrêté du Conseil d'Etat, cinq personnes ont accepté le mandat de Conseiller municipal et vont prêter serment ce soir.

Le Président demande à l'assemblée et au public, de se lever. Il prie les nouveaux Conseillers municipaux de se placer au centre de l'hémicycle, face aux membres du bureau, à l'appel de leur nom.

M. le Président nomme :

- M. David Genier qui a accepté le mandat en remplacement de Mme Françoise Mottu-Bonna.
M. Genier se déplace au centre de l'hémicycle.
- M. Patrice Gétaz qui a été proclamé élu sans scrutin par Arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai suite au décès de M. Laurent Oberson.
M. Gétaz se déplace au centre de l'hémicycle.
- M. Jean-Marie Hainaut qui a accepté le mandat en remplacement de Mme Danielle Chrétien.
M. Hainaut se déplace au centre de l'hémicycle.
- M. Denis Mazouer qui a accepté le mandat en remplacement de Mme Silvia Zeder-Nagy.
M. Mazouer se déplace au centre de l'hémicycle.



- M. Rémy Wenger qui a accepté le mandat en remplacement de Mme Nadine Béné.
M. Wenger se déplace au centre de l'hémicycle.

M. le Président explique qu'il va donner lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la Loi sur l'Administration des Communes. Il annonce qu'il va appeler chacun, dans l'ordre alphabétique, que chacun doit lever la main droite en disant « je le jure » ou « je le promets ».

La formule de prestation de serment est la suivante:

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Puis il appelle chaque Conseiller municipal par ordre alphabétique et procède à leur assermentation.

M. David Genier répond « je le promets ».

M. Patrice Gétaz répond « je le promets ».

M. Jean-Marie Hainaut répond « je le jure ».

M. Denis Mazouer répond « je le jure ».

M. Rémy Wenger répond « je le promets ».

M. le Président précise que la cérémonie est terminée. Il félicite les nouveaux Conseillers municipaux et les prie de prendre place dans l'hémicycle.

Applaudissements en l'honneur des nouveaux Conseillers municipaux.

M. le Président prie l'assemblée de s'asseoir. Il demande ensuite aux chefs de groupe de communiquer les rocadés au sein des commissions.

Les chefs de groupes annoncent la composition des commissions qui subissent des changements.

Mme Lapaire annonce les changements suivants :

M. Jean-Marie Hainaut sera membre des commissions suivantes :

- Culture et loisirs,
- Ad hoc giratoire des Tattes,
- Scolaire,
- Finances.

M. David Genier sera membre des commissions suivantes :

- Bâtiments et logement,
- Routes et infrastructures,
- Sports.

D'autres changements auront lieu au sein du groupe PLR-L. :

M. Jérôme Ponti sera membre de la commission Aménagement à la place de Mme Carole Lapaire et ne fera plus partie de la commission des Finances.

Mme Patricia Reymond sera membre de la commission Sports à la place de Mme Fabienne Gautier ; elle ne fera plus partie de la commission Sociale.



Mme Carole Lapaire sera membre de la commission Sociale à la place de Mme Patricia Reymond et ne fera plus partie de la commission Aménagement.

Mme Fabienne Gautier sera membre de la commission Sécurité à la place de Mme Danielle Chrétien et ne fera plus partie de la commission Scolaire.

Mme Fabienne Gautier sera membre de la commission Bâtiments et logement à la place de Mme Françoise Mottu-Bonna et ne fera plus partie de la commission Sports.

M. Birchler annonce les changements suivants pour le groupe PLR-R :

M. Denis Mazouer sera membre des commissions suivantes :

- Bâtiments et logement,
- Sociale,
- Juridique et naturalisations,
- Culture et loisirs,
- Environnement et développement durable.

M. Rémy Wenger sera membre des commissions suivantes :

- Aménagement,
- Sécurité,
- Routes et infrastructures,
- Sports.

M. Norberto Birchler sera :

- Président de la commission Juridique et naturalisations,
- Président de la commission Sociale,
- et membre des commissions :
 - Finances,
 - Scolaire,
 - Ad hoc giratoire des Tattes.

M. Curtet annonce le changement suivant pour le groupe PDC :

M. Patrice Gétaz sera membre de la commission des Finances.

M. le Président remercie les chefs de groupes et passe au point suivant.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président annonce un changement dans l'ordre du jour des commissions, au point 4 concernant les rapports de commission. Ce changement concerne la commission Aménagement. Il donne la parole à Mme Ruth Zwysig-Vesti.

Mme Zwysig-Vesti explique que, suite au contenu de la séance de la commission Aménagement, cette séance est rapportée sous forme d'un procès-verbal qui ne sera donc pas traité ce soir en plénière mais qui se trouve sur le site CMNet pour information interne au Conseil municipal.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Thorens qui va présenter deux nouveaux collaborateurs de la Commune.

M. Thorens présente deux nouveaux collaborateurs qui ont rejoint la Mairie récemment : Mme Célia Boldrini et M. Christophe Bourquin. Il invite Mme Célia Boldrini à le rejoindre.

M. Thorens présente Mme Célia Boldrini.



« Mme Boldrini a été engagée en qualité d'auxiliaire au poste de secrétaire-réceptionniste depuis le 19 juin 2014 afin d'assurer le remplacement de la titulaire du poste Mme Tania Lazzarelli. Mme Boldrini occupe ce poste à un taux d'activité de 100%. Après l'obtention du diplôme de l'école de commerce Nicolas Bouvier, obtenu en juin 2011, Mme Boldrini a effectué différentes missions professionnelles qui lui ont permis d'acquérir une expérience tant dans le domaine administratif que dans celui de l'accueil des clients. Elle a fait notamment un stage à la mairie d'Anières, commune où elle réside. Mme Boldrini assurera le remplacement de Mme Lazzarelli jusqu'à la fin de l'année. Merci Mme Boldrini et bienvenue chez nous ! »

Applaudissements en guise de bienvenue à Mme Célia Boldrini.

M. Bourquin se lève et s'approche à son tour de M. Thorens.

M. Thorens présente ensuite M. Christophe Bourquin.

« M. Bourquin a été engagé en qualité de contrôleur du stationnement au sein de la police municipale. Il s'agit d'une nouvelle fonction au sein du poste de la police municipale. En effet, suite aux demandes de la population de Collonge-Bellerive et des communes partenaires, la décision a été prise de procéder au recrutement d'une personne dont ce sera la mission principale. Il a rejoint l'équipe du poste de Collonge-Bellerive le 1^{er} mai et travaille à 100%. Après un parcours scolaire effectué à Genève, M. Bourquin a effectué un apprentissage de mécanicien en motocycle chez un professionnel de la place. Il a obtenu son certificat fédéral de capacité en 2010. Il a pris la décision de réorienter sa carrière en répondant à notre annonce en vue du recrutement d'un agent de la police municipale. Il souhaite, dans l'avenir, pouvoir s'orienter vers cette profession. M. Bourquin, nous vous souhaitons la bienvenue et espérons que vous arriverez à atteindre votre but auprès de la police municipale. Merci. »

Applaudissements en guise de bienvenue à M. Christophe Bourquin.

Mme de Planta intervient. Elle demande à M. Goehring qu'il parle de l'uniforme particulier de M. Bourquin. En effet, le contrôleur du stationnement n'a pas la même tenue que les APM.

M. Goehring explique que M. Bourquin n'est pas un APM, il doit donc porter la tenue spécifique au contrôleur du stationnement. Il n'a pas le droit de porter l'uniforme des APM.

M. le Président remercie les intervenants et passe au point suivant.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 12 mai 2014. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2014 est approuvé par 15 oui et 5 abstentions.
--

M. le Président remercie les membres du Conseil municipal et passe au point suivant.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

– Culture et loisirs du 14 mai 2014

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.



Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 14 mai 2014.

M. le Président donne la parole à M. Thorens.

M. Thorens souhaite ajouter une information. Concernant le projet du « voyageur MAMCO » mentionné dans le rapport, il faut savoir que la date d'arrivée de ce projet dans les communes n'est pas encore définie pour plusieurs raisons. L'une de ces raisons est que les instigateurs du projet sont toujours en recherche de budget. Si cette question de budget trouve solution et que tout se passe comme souhaité, le projet devrait commencer vers le mois de janvier 2015, sous réserve de changement. Merci.

M. le Président remercie M. Thorens pour ces précisions et passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 19 mai 2014**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 19 mai 2014.

M. le Président informe l'assemblée que l'encadré sur le préavis relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires au chemin de la Gentille fait l'objet d'une délibération qui sera voté au point 5.

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis relatif aux lignes Swisscom et SIG au chemin de la Gentille.

Après lecture du préavis, **M. le Président** souligne qu'il s'agit de voter la question soumise et non le préavis de la commission : " Que celles et ceux qui acceptent d'enterrer les lignes (Swisscom et SIG) au chemin de la Gentille et de financer ces travaux, lèvent la main."

Par 15 non et 5 abstentions, le Conseil municipal refuse d'enterrer les lignes (Swisscom et SIG) au chemin de la Gentille et de financer ces travaux.

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis suivant relatif à la pose d'éléments de modération à l'essai sur la route de la Repentance.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent la pose d'éléments de modération à l'essai sur la route de la Repentance, lèvent la main."

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la pose d'éléments de modération à l'essai sur la route de la Repentance.

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis suivant relatif à la pose provisoire d'un radar et la réalisation de comptages au chemin de la Savonnière afin d'étudier la situation.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent la pose provisoire d'un radar et la réalisation de comptages au chemin de la Savonnière afin d'étudier la situation, lèvent la main."



Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la pose provisoire d'un radar et la réalisation de comptages au chemin de la Savonnière afin d'étudier la situation.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au rapport suivant.

– **Sociale du 20 mai 2014**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta suggère, vu la température ambiante, que l'on propose aux messieurs présents de « tomber la veste ».

M. Stawarz aimerait faire une correction. Il était présent à cette séance et remplaçait M. M. Falquet.

M. le Président prend note, cette correction sera faite.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 20 mai 2014.

M. le Président demande au rapporteur, Mme Reymond, de lire le préavis de la commission relatif à l'augmentation de huit places de la dotation communale de places de crèche pour la commune de Collonge-Bellerive à la crèche de l'île aux mômes.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent l'augmentation de huit places de la dotation communale de places de crèche pour la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main."

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'augmentation de huit places de la dotation communale de places de crèche pour la commune de Collonge-Bellerive.

– **Ad hoc œuvre d'art Tattes du 28 mai 2014**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il donne la parole à Mme Reymond.

Mme Reymond aimerait ajouter un mot à la fin de la première page, troisième ligne avant la fin : « le choix de 18 artistes permettrait d'assurer les expositions au moins durant trois ans. » Trois ans étant le délai fixé pour le cas où chaque œuvre serait exposée deux mois mais il serait possible de laisser les œuvres plus que deux mois ou de les représenter une deuxième fois.

M. le Président donne la parole à M. Kaelin.

M. Kaelin a deux questions à poser aux membres de la commission.

Il y a donc 18 artistes et le coût total s'élève à CHF 180'000.-, soit CHF 10'000.- par artiste. Le prix d'impression des affiches est-il compris dans ce montant ? Ou faut-il prévoir un budget à part ?

M. le Président donne la parole à M. Thorens.

M. Thorens répond que, selon lui, ce montant comprend l'impression. Mais il relève que la commission n'a pas encore analysé le projet en détail. Il propose à Mme Reymond de compléter sa réponse.



Mme Reymond n'a pas d'autres informations à ajouter. La Commune possède le droit d'imprimer et pourra imprimer davantage d'affiches si elle le souhaite.

Elle confirme : selon elle, tout est compris (TTC), c'est l'objectif que les membres de la commission ont fixé.

M. Kaelin a une deuxième question sur le même sujet : puisque les affiches auront une certaine dimension (vu les gabarits visibles sur le giratoire), et puisque ces affiches seront propriété de la Commune et qu'elle pourra les réutiliser : sait-on déjà où et comment entreposer ces affiches ? Il faudra les entreposer dans un endroit adéquat, cette question a-t-elle déjà été envisagée ?

M. Thorens répond que la commission n'a pas encore étudié cette question. La commission travaille encore sur le principe de réaliser le projet. Il est clair que lorsqu'il faudra voter le crédit ces coûts devront être détaillés et pris en compte.

Mme Reymond tient à préciser que les gabarits visibles depuis quelques jours sur le giratoire ont été réalisés par la voirie ; il s'agit de gabarits provisoires qui ne correspondent pas encore au projet définitif.

M. le Président donne la parole à M. Stawarz.

M. Stawarz désire faire part de son appréciation à ce propos : la dimension suggérée par ces gabarits lui semble trop petite en comparaison du diamètre du giratoire.

M. le Président donne la parole à M. Thorens.

M. Thorens précise qu'il ne s'agit pas, ce soir, de débattre du choix de la taille de l'œuvre d'art de ce giratoire. Les goûts et les couleurs ne peuvent pas être tous appréciés ici... il faudrait toute la soirée. Cette question sera discutée lors des différentes séances de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes qui suivront. Merci.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes du 28 mai 2014.

M. le Président demande au rapporteur, Mme Zwysig-Vesti, de lire le préavis de la commission relatif au concept proposé par M. Bernard (Directeur du MAMCO) avec les propositions pour le giratoire des Tattes.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent le concept proposé par M. Bernard (Directeur du MAMCO) avec les propositions pour le giratoire des Tattes et décident de donner mandat au MAMCO afin de procéder à l'avancement de ce projet, lèvent la main."

Par 14 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve le concept proposé par M. Bernard (Directeur du MAMCO) avec les propositions pour le giratoire des Tattes et décide de donner mandat au MAMCO afin de procéder à l'avancement de ce projet.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au rapport suivant.



– **Bâtiments et logement du 2 juin 2014**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il donne la parole à M. Thorens.

M. Thorens fait remarquer qu'il y a une erreur dans ce rapport. Au point 3, il demande la modification de l'encadré. Il est écrit « à l'unanimité la commission accepte la réaffectation du montant initialement prévu pour la mise en conformité **de la chaudière** de l'école ... ». En fait il n'était pas question de la chaudière mais **des citernes**. Il demande la modification de cet encadré.

M. le Président fait voter l'amendement de la décision. « Que celles et ceux qui approuvent l'amendement proposé par M. Thorens, soit de changer le terme de « de la chaudière » avec « des citernes » dans l'encadré y relatif, lèvent la main ».

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'amendement proposé par M. Thorens, soit de changer « de la chaudière » pour « des citernes » dans l'encadré y relatif.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 2 juin 2014.

M. le Président informe l'assemblée que l'encadré sur le préavis relatif au principe de déléguer la compétence au Conseil administratif de constituer des servitudes et d'autres droits fait l'objet d'une délibération qui sera votée au point 5.

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis relatif à la réaffectation du montant initialement prévu pour la mise en conformité des citernes de l'école.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent la réaffectation du montant initialement prévu pour la mise en conformité des citernes de l'école. Ce montant permettra l'isolation phonique de la « salle bleue », située au sous-sol de l'école de la Californie, en vue de l'utilisation de cette salle par le GIAP, lèvent la main."

Par 14 oui, 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la réaffectation du montant initialement prévu pour la mise en conformité des citernes de l'école. Ce montant permettra l'isolation phonique de la « salle bleue », située au sous-sol de l'école de la Californie, en vue de l'utilisation de cette salle par le GIAP.

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis suivant relatif à l'utilisation du montant disponible sur le crédit d'engagement des luminaires afin d'étendre le projet de remplacement des luminaires à l'école de Collonge (cycle moyen) à la salle de gymnastique et aux vestiaires.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent l'utilisation du montant disponible afin d'étendre le projet de remplacement des luminaires à l'école de Collonge (cycle moyen) à la salle de gymnastique et aux vestiaires, lèvent la main."

Par 14 oui, 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'utilisation du montant disponible afin d'étendre le projet de remplacement des luminaires à l'école de Collonge (cycle moyen) à la salle de gymnastique et aux vestiaires.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au rapport suivant.



– **Sécurité du 10 juin 2014**

M. le Président informe l'assemblée qu'un procès-verbal complétant ce rapport est mis en ligne sur CMNet.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring ajoute un complément d'information qui concerne le point 2 : vidéo-surveillance. Le Département présidentiel de la République et Canton de Genève a approuvé, le 20 juin 2014, la délibération du Conseil municipal de Collonge-Bellerive datée du 28 avril 2014. Cette délibération ayant pour objet l'approbation de l'installation de l'exploitation d'un système de vidéo-surveillance ainsi que l'adoption du règlement relatif à l'installation et à l'exploitation du système de vidéo-surveillance.

M. le Président remercie M. Goehring pour ces informations. Il demande s'il y a d'autres remarques ou questions concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 10 juin 2014.

M. le Président demande au rapporteur, M. Birchler, de lire le préavis de la commission relatif au versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent le versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive dont le montant correspond à la différence existant entre le budget indemnités total attribué en 2014 à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive (soit CHF 47'000.-) et le total des indemnités versées aux sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive pour les interventions réalisées par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive en 2014 ; un montant maximum est fixé à CHF 15'000.- , lèvent la main."

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive dont le montant correspond à la différence existant entre le budget indemnités total attribué en 2014 à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive (soit CHF 47'000.-) et le total des indemnités versées aux sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive pour les interventions réalisées par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive en 2014 ; un montant maximum est fixé à CHF 15'000.-.

M. le Président informe l'assemblée que l'encadré sur la promotion de M. Michel Mooijman au grade de capitaine, et sa nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive fait l'objet d'une résolution au point 6.

– **Finances du 10 juin 2014**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2014.

M. le Président demande au rapporteur, Mme Lapaire, de lire le préavis de la commission relatif au financement de huit places supplémentaires de crèche attribuées à Collonge-Bellerive dès septembre 2014 à la crèche de l'île aux mômes.



Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent le financement de huit places supplémentaires de crèche attribuées à Collonge-Bellerive dès septembre 2014 à la crèche de l'île aux mômes, lèvent la main."

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le financement de huit places supplémentaires de crèche attribuées à Collonge-Bellerive à la crèche de l'île aux mômes.

M. le Président informe l'assemblée que l'encadré sur le préavis relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires au chemin de la Gentille fait l'objet d'une délibération qui sera votée au point 5.

M. le Président demande au rapporteur, Mme Lapaire, de lire le préavis suivant de la commission relatif à l'utilisation d'un disponible prévisionnel de CHF 55'000.- sur la demande du crédit d'engagement de CHF 185'000.- destiné au remplacement des luminaires de l'école de Collonge.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : "Que celles et ceux qui approuvent l'utilisation d'un disponible prévisionnel de CHF 55'000.- sur la demande du crédit d'engagement de CHF 185'000.- destiné au remplacement des luminaires de l'école de Collonge dont le montant est attribué au remplacement des luminaires dans la salle de gymnastique et dans les vestiaires de la même école, lèvent la main."

Par 14 oui, 1 non, et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'utilisation d'un disponible prévisionnel de CHF 55'000.- sur la demande du crédit d'engagement de CHF 185'000.- destiné au remplacement des luminaires de l'école de Collonge dont le montant est attribué au remplacement des luminaires dans la salle de gymnastique et dans les vestiaires de la même école.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 16 juin 2014**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 16 juin 2014.

M. le Président demande au rapporteur, M. Birchler, de lire le préavis de la commission relatif au marquage de stationnement alterné mis en place au chemin du Port-de-Bellerive.

Après lecture du préavis, **M. le Président** passe au vote de la décision : " Que celles et ceux qui approuvent le marquage de stationnement alterné mis en place au chemin du Port-de-Bellerive, lèvent la main."

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le marquage de stationnement alterné mis en place au chemin du Port-de-Bellerive.

M. le Président demande au rapporteur, M. Birchler, de lire le préavis de la commission relatif à une réglementation du tronçon du chemin de Bois-Caran.

Après lecture du préavis, **M. le Président** donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann observe que la localisation précisée dans le préavis ne correspond pas à ce qui a été voté en séance de commission. Les enseignants se parquent entre le chemin des Halbrans et celui de Sous-Caran et non en direction du chemin de Port-de-Bellerive.



M. le Président décide donc de faire voter un amendement.

M. le Président fait voter l'amendement : « Que celles et ceux qui accepte l'amendement proposé par M. Nordmann modifiant le texte du préavis, lèvent la main ».

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte l'amendement du préavis proposé par M. Nordmann.

M. le Président s'assure que tout le monde a bien compris la modification dont il est question. Il remercie l'assemblée et passe au vote de la décision.

M. Nordmann précise que les indications rédigées au-dessus de l'encadré correspondent à ce qui a été voté, contrairement à l'encadré. Il lit : « à l'unanimité (5 oui), la commission sollicite une réglementation du tronçon du chemin de Bois-Caran, situé entre le chemin des Halbrans et le croisement avec le chemin Sous-Caran, ... »

M. le Président passe au vote de la décision amendée: " Que celles et ceux qui approuvent la réglementation du tronçon du chemin de Bois-Caran, situé entre le chemin des Halbrans et le croisement avec le chemin Sous-Caran, avec une interdiction de stationner entre 7h00 et 19h00 les jours ouvrables, lèvent la main."

Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la réglementation du tronçon du chemin de Bois-Caran, situé entre le chemin des Halbrans et le croisement avec le chemin Sous-Caran, avec une interdiction de stationner entre 7h00 et 19h00 les jours ouvrables.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point suivant. Il donne la parole à M. Birchler.

M. Birchler est désolé, comme rapporteur, d'avoir commis cette erreur de relecture. Il remercie M. Nordmann pour son acuité et sa perspicacité.

M. Nordmann excuse M. Birchler « qui avait d'autres préoccupations au cours des jours qui ont suivi cette séance de commission... »

5. PROJETS DE DELIBERATION

14-11 : Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes.

M. le Président donne la parole à M. Thorens.

M. Thorens informe l'assemblée que cette délégation de compétences a déjà été votée et acceptée dans quinze communes et qu'elle doit être votée au cours de cette même soirée en ville de Genève.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette délibération 14-11. Il précise que le Président vote car il s'agit d'un vote qualifié au sens de l'article 20 de la loi sur l'administration des communes.

Par 16 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière concernant la proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes.



M. le Président demande à Mme Gautier de lire la délibération 14-11.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'audience de voter la délibération 14-11 : "Que celles et ceux qui approuvent la délibération 14-11, lèvent la main. "

Par 17 oui et 4 abstentions (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.

14-12 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 285'000.- destiné à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, sur le chemin de la Gentille, entre les chambres n° 1393 et 1456.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette délibération 14-12.

Par 16 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière concernant la proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 285'000 destiné à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, sur le chemin de la Gentille, entre les chambres n° 1393 et 1456.

M. le Président demande à M. Curtet de lire la délibération 14-12.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'audience de voter la délibération 14-12 : "Que celles et ceux qui approuvent la délibération 14-12, lèvent la main. "

Par 16 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte la proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 285'000.- destiné à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, sur le chemin de la Gentille, entre les chambres n° 1393 et 1456.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point suivant.

6. PROJETS DE RESOLUTION

R14-02 : Résolution relative à la nomination de M. Michel Mooijman au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta demande à M. Mooijman de s'avancer. Elle donne la parole à M. Goehring, Conseiller administratif en charge de la Sécurité.

M. Goehring présente M. Michel Mooijman.

« M. Mooijman a intégré la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive en 1990. Il a été nommé au grade de 1^{er} Lieutenant le 1^{er} juillet 2005, suite à la prise de commandement de la compagnie par M. Denis Wyss. Lors de la démission de celui-ci, Michel Mooijman a été nommé, sur proposition du Conseil administratif, par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 septembre 2013, à la fonction de chef de corps ad interim pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015.



Michel Mooijman a suivi, ce printemps, l'école de commandement et a réussi avec succès les examens. Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, peut ainsi préavisser favorablement auprès du Conseil d'Etat sa nomination au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive.

Nous le remercions vivement d'avoir accepté (alors que cela n'était pas prévu) de prendre la succession de Denis Wyss et de se former dans ce but afin de permettre à la compagnie de poursuivre son action dans de bonnes conditions. Merci beaucoup, M. Michel Mooijman. »

Applaudissements en l'honneur de M. Mooijman.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette résolution 14-02.

Par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière concernant la résolution relative à la nomination de M. Michel Mooijman au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. Birchler de lire la résolution 14-02.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'audience de voter la résolution 14-02 : "Que celles et ceux qui approuvent la délibération 14-02, lèvent la main. "

Par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte la résolution relative à la nomination de M. Michel Mooijman au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président félicite M. Mooijman pour sa nomination.

Applaudissements en l'honneur de la nomination du Capitaine Mooijman.

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta propose de donner la parole à M. Mooijman.

M. Mooijman remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est faite. Il promet de tout mettre en œuvre, avec la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive, afin de défendre les hommes et les biens de la compagnie. Merci.

M. le Président passe donc au point suivant.

7. PROJETS DE MOTION

Comme il n'y a pas de projets, **M. le Président** passe au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au point suivant.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si un Conseiller municipal désire intervenir afin de transmettre une communication. Il donne la parole à M. Birchler.



M. Birchler signale que, pour la troisième année consécutive, une classe de l'école de la Californie a pu se rendre à la finale du rallye mathématique romand, où cette classe est arrivée au 4^{ème} rang. Merci à la Commune d'avoir financé le déplacement de cette classe pour qu'elle puisse défendre les couleurs de la Commune dans le canton de Vaud. Merci.

Comme il n'y a pas d'autres communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta annonce qu'elle va faire une « entorse au protocole » : elle donne, en premier chef, la parole à M. Goehring qui avait promis d'intervenir au cours de cette séance pour dire ce qu'il n'a pas eu le temps de dire lors de la précédente séance du Conseil municipal !

M. Goehring s'adresse à l'assemblée dans ces termes.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
chère Francine,
cher Philippe.

Comme promis lors du dernier Conseil municipal, j'aimerais vous faire un bref retour sur cette année passée en tant que Maire de la commune de Collonge-Bellerive.

Autant le dire tout de suite, avant que d'autres ne s'en chargent, cette année de présidence de l'exécutif ne se limite pas uniquement aux apéros et petits fours, même si il est vrai qu'il y en a quelques-uns !

Cette fonction de présidence, ce sont des moments de partage, des moments de bonheur et de satisfaction, tels les promotions, le 1er août, l'inauguration de la TCV ou les festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Mais être Maire, c'est aussi de nombreuses réunions, comités et autres assemblées, des décisions à prendre et à assumer !

Ce sont aussi parfois des moments plus douloureux et difficiles auxquels nous devons faire face, car comme on dit : « cela fait partie du job ! »

Ce sont également des moments de réflexion, de doutes et de fatigue parfois. Nous ne sommes que des êtres humains !

Mais, heureusement, nous ne sommes pas seuls, parce qu'à Collonge-Bellerive nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe formidable à tous les niveaux.

Merci aux 21 Conseillères et Conseillers municipaux pour leur dévouement sans faille au service de notre commune et leur travail tout au long de l'année. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres de ce Conseil municipal et leur souhaiter pleine satisfaction dans leur nouveau mandat.

Je tiens également à remercier sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Commune, pour leurs précieuses compétences et surtout leur engagement de tous les jours.

Enfin, mes remerciements vont à mes deux collègues, Francine et Philippe, avec qui nous formons une équipe soudée et complémentaire, œuvrant dans un esprit ouvert et respectueux, pour une saine gestion de la Commune et le maintien de la qualité de vie pour tous nos communiens.



Chère Francine, je te souhaite autant de plaisir et de satisfaction que j'en ai eu à présider le Conseil administratif, mais te connaissant je ne me fais aucun souci, nous sommes en de bonnes mains !

Je vous remercie ! »

Applaudissements.

M. le Président remercie M. Goehring pour son intervention et donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta reprend la parole. Elle précise qu'elle occupe cette place pour la troisième fois toujours avec émotion mais avec un peu plus d'expérience ! Elle sait que, comme l'a rappelé M. Goehring, l'année en tant que Maire signifie du travail et des rencontres supplémentaires, mais c'est une tâche qu'elle apprécie et qu'elle s'engage à mener à bien. Elle sait aussi qu'elle peut s'appuyer sur une équipe très complémentaire, ce qui est très agréable, sur un personnel extrêmement qualifié et dévoué et sur des membres du Conseil municipal qui sont collégiaux, ce qui est fort appréciable.

Félicitations

Mme de Planta tient à adresser, au nom du Conseil administratif et de toute l'assemblée de ce soir, les meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés qui sont partis rapidement en voyage de nocces afin d'être de retour pour cette séance du Conseil municipal ! M. Birchler est un Conseiller municipal qui a quelques principes et qui tient à les respecter afin de rester fidèle à ses engagements, bravo ! Meilleurs vœux donc aux époux ! Mme de Planta dit qu'elle se réjouit de découvrir les spécialités hongroises dont l'épouse de M. Birchler a le secret et qu'elle se réjouit de la rencontrer lors d'une prochaine occasion. Merci encore cordialement pour l'invitation à l'attention de tout l'hémicycle à l'occasion de votre mariage et encore félicitations !

Applaudissements.

Soirée GE-Veille 4 juin

Mme de Planta rapporte que cette soirée a connu un franc succès ; c'était une très bonne soirée. Il était positif de constater et de démontrer qu'il est possible de faire des choses de façon intercommunale et, en plus, le débat était de très bon niveau. Les personnes présentes peuvent en témoigner. Mme de Planta regrette la faible fréquentation à cette soirée mais apprécie que l'on puisse ainsi relativiser les soucis de l'environnement qui nous entoure. La situation sécuritaire n'est donc pas dramatique !

Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération 31 mai - 1^{er} juin

Mme de Planta rapporte que les trois jours du premier week-end de juin ont été marqués par de grands événements. La météo était clémente, les animations étaient de qualité variées (les genevois sont connus pour être des râleurs). Il s'agissait d'une importante organisation que Mme de Planta décrit comme ambitieuse (peut-être un peu trop ?). Tout le monde en a profité. Il ne faut pas oublier que des événements liés à cet anniversaire sont prévus encore tout au cours de l'année. Ces événements seront rappelés lors des séances du Conseil municipal. La fête dure jusqu'en 2015.

Tranchée couverte de Vézenaz

Mme de Planta rapporte que ce chantier touche enfin à son terme. Les dernières phases de travaux sont « douloureuses » (notamment celle qui est en cours). Mme de Planta confie qu'elle s'attendait pourtant à pire, les choses se passent plutôt bien, comme il a été mentionné lors de la commission Routes et infrastructures. Le double sens dans le chemin du Vieux-Vézenaz se déroule mieux que prévu. Il faut dire qu'en été la circulation est plus fluide car il y a davantage de deux-roues et beaucoup de personnes sont probablement déjà parties en vacances. Mme de Planta rappelle que la fin du chantier de la Coop a été très pénalisante. La coordination entre les chantiers a été difficile à gérer. Il y a encore des chantiers qui vont débiter, ce qui ne facilite pas les dernières phases du chantier de la Tranchée couverte. Le chantier de l'immeuble Perret va commencer



(ancien magasin de tabac) et on espère que la Station va également se transformer en autre chose que ce terrain vague désespérant.

La grande fête villageoise de clôture de la Tranchée couverte est prévue pour le 20 septembre. Elle est organisée en collaboration avec les commerçants. Rendez-vous pour le 20 septembre donc ! La fin de l'après-midi et la soirée s'annoncent sympathiques et conviviales. Des parties musicales sont au programme ; la Compagnie des sapeurs-pompiers sera responsable de la restauration, une grosse responsabilité que les pompiers sont à même de gérer, on le sait, puisqu'ils gèrent déjà de mains de maîtres la fête du 1^{er} août depuis des années.

Fête du 1^{er} août

Mme de Planta annonce que, cette année, la fête nationale aura lieu à la Savonnière, selon la coutume. Ce sera le premier août sur cette plage communale réaménagée. Elle rappelle que, l'année dernière, cette fête avait été célébrée à la Ferme de St-Maurice car la Savonnière n'était pas encore prête pour l'accueillir.

Fête des Promotions 27 juin

Mme de Planta rappelle que la fête des Promotions est le prochain événement communal. Les Conseillers municipaux sont tous attendus pour participer au cortège qui part à 18h30. La formation du cortège a lieu à 18h15. Les Conseillers municipaux défilent en tête du cortège, derrière la fanfare. Elle prévient que la cravate n'est pas obligatoire mais le short et les tongues ne sont pas de circonstance !

Auberge communale

Mme de Planta rappelle à chacun que le nom de la future auberge communale doit encore être trouvé, merci de faire des propositions et de participer au concours. Il faut trouver un nom percutant pour ce nouveau restaurant.

Mme le Maire a terminé ses communications. Elle souhaite déjà un bon été à tous.

M. le Président remercie Mme de Planta et donne la parole à M. Goehring.

Tournoi international de football à Rouelbeau (Geneva cup) 7-8 juin

M. Goehring rapporte que ce tournoi de football des moins de 16 ans a eu lieu les 7 et 8 juin au Centre Sportif de Rouelbeau. Cet événement a eu un grand succès. La finale s'est disputée entre les jeunes du FC Bâle et du Sporting Club du Portugal, la victoire a été remportée par les bâlois.

Coheran & Co Fun Run 28 septembre 2014

M. Goehring annonce que 6^{ème} course pédestre Coheran Fun Run aura lieu le dimanche 28 septembre. C'est la première fois que Collonge-Bellerive participe à cette manifestation. Il s'agit d'une course populaire ouverte aux habitants et aux membres des clubs sportifs des communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, et Hermance. Le départ a lieu à l'école de Corsier à 9h30 et la distance à parcourir est de 5 kilomètres. Les inscriptions doivent être envoyées par Email, M. Goehring donnera l'adresse Email aux personnes intéressées.

Commissions du budget 2015

M. Goehring rapporte que les Conseillers municipaux recevront une convocation unique pour l'ensemble des commissions relatives à l'examen du budget 2015. L'agenda est déjà sur CMNet ; la première de ces commissions est la commission des Finances élargie aux membres du Conseil municipal et elle aura lieu le 2 septembre. Le Conseil administratif présentera à cette occasion les premières grandes lignes du budget 2015.

M. Goehring a terminé ses communications.

M. le Président remercie M. Goehring et donne la parole à M. Thorens.



150 Route d'Hermance

M. Thorens rappelle aux Conseillers municipaux qu'ils ont voté un crédit de CHF 750'000.- pour la rénovation des appartements du n° 150 de la route d'Hermance. Il y avait un conflit entre l'OCEN et la CMNS. Il avait été décidé (par la Commune) d'isoler thermiquement ce bâtiment, or la CMNS avait fait opposition. Le Conseil administratif a écrit au Conseiller d'Etat, M. Hodgers, pour lui demander de trancher. Bonne nouvelle, M. Hodgers a tranché en faveur de la Commune. Une isolation extérieure pourra donc être réalisée.

Festival de Bellerive 7 – 17 juillet

M. Thorens rappelle que ce festival a lieu du lundi 7 juillet au 17 juillet à la Ferme de St-Maurice. Il précise que la soirée du 7 juillet est déjà complète. Par contre, il est encore possible d'obtenir des billets pour les autres soirées auprès de Mme Monique Ferrari, à la Mairie. M. Thorens suggère de réserver les billets rapidement.

Animations des TSHM à la Savonnière 2 – 19 juillet et 20 – 23 août

M. Thorens annonce que, suite au succès remporté en 2013, les TSHM (travailleurs sociaux hors murs s'occupant des jeunes entre 15 et 23 ans) réitèrent leur projet d'animation à la Savonnière. Des animations pour ces jeunes auront donc lieu à la Savonnière du 2 juillet au 19 juillet : le bus des TSHM sera sur place en soirée et en journée (les mercredis) ainsi que du 20 au 23 août. Le projet vise les jeunes de toute la région Arve et Lac (et non seulement ceux de notre commune). Le but de cette action est d'aller à la rencontre des jeunes et de leur permettre de se rencontrer et de rencontrer les animateurs. Il s'agit aussi de leur proposer de réaliser des petits jobs rémunérés durant cette période dont le ramassage de mégots sur la plage de la Savonnière. M. Thorens précise que ces travaux ne sont pas rémunérés par la Commune mais par la FASE. Une projection de film est prévue ainsi qu'une soirée musicale le 4 juillet de 18h00 à 21h00 (M. Thorens espère que la musique ne sera pas trop forte).

Rire et santé du 14 au 18 juillet

M. Thorens rappelle qu'une semaine « Rire et santé » est organisée au Point d'interro par deux nutritionnistes : du 14 au 18 juillet. Cette activité n'a pas le succès escompté...n'hésitez pas à en parler autour de vous si des familles sont intéressées par cette formule. Cette activité remporte un très grand succès à Bernex où les parents apprécient beaucoup ces animations. Une seule semaine est donc prévue chez nous (sur les deux initialement planifiées).

M. Thorens a terminé ses communications. Il souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances politiques et personnelles. Il se réjouit de retrouver tout le monde « à bloc » pour attaquer les commissions du budget 2015 : il y aura du travail ! Merci.

M. le Président remercie les membres du Conseil administratif et donne la parole à Mme Reymond.

Concert de Mme Irène Fantini 18 mai

Mme Reymond aimerait faire un petit retour sur le magnifique concert de Mme Irène Fantini. Ce fut un moment exceptionnel. Les membres de la commission se félicitent d'avoir fait de très bons choix pour l'attribution des bourses culturelles.

Fête annuelle des Bacounis-Boucaniers 21 juin

M. Thorens reprend rapidement la parole pour faire le retour de la matinée du 21 juin à la Ferme de St-Maurice : il s'agissait de la fête annuelle de fin d'année des Bacounis et des Boucaniers. Ce fut une très belle fête au cours de laquelle les enfants ont pu toucher et essayer d'utiliser toutes sortes d'instruments de musique (loués par les Bacounis-Boucaniers). Ce fut une belle matinée qui a eu beaucoup de succès et qui s'est déroulée par beau temps.



Repas des aînés 15 octobre

M. Thorens annonce encore que le repas des aînés aura lieu le 15 octobre à la salle communale de Collonge. Il rappelle que, tous les deux ans, une croisière est organisée sur le lac et l'année suivante, il s'agit d'un repas.

M. le Président remercie M. Thorens. Il donne la parole à Mme le Maire.

Repas de fin de soirée

Mme le Maire constate que la séance se termine mais elle rappelle que des naturalisations doivent encore être traitées.

Elle explique qu'il est de tradition (pour la première séance du tournus politique et la dernière avant les vacances) que le Président du Conseil municipal et le Maire organisent ensemble un dîner pour les membres du Conseil municipal ; c'est pourquoi la séance débute plus tôt ce jour-là.

Mme de Planta explique que l'organisation de cette soirée a subi quelques modifications étant donné la météo un peu capricieuse. Certaines personnes n'ont pas voulu la laisser prendre les risques qu'elle souhaitait...car des orages sont prévus en soirée.

Il ne sera donc pas possible d'aller à la plage de la Nymphé ; dommage car Mme de Planta est convaincue que de nombreuses personnes ne connaissent pas ce charmant cadre. La soirée va donc se dérouler à St-Maurice, également très beau site et, de plus, situé dans le hameau de résidence du Président du Conseil municipal, ce qui est symbolique.

Le barbecue de ce soir est préparé par le futur gérant de l'auberge communale. Voilà donc l'occasion de présenter l'équipe, de rencontrer le gérant et de discuter avec lui. Tout le monde est donc attendu à St-Maurice.

D'autres personnes sont invitées avec les membres du Conseil municipal : M. Pascal Vermot, Mme Anne Penet qui a été présentée lors de la dernière séance du Conseil municipal et qui va remplacer Loraine Leclercq pendant une année, M. Michel Mooijman qui nous fait le plaisir de venir dîner avec nous ce soir, Mme Loraine Leclercq, Mme Monique Ferrari et Mme Sabine Dériaz. Mme Nathalie Girard Besson part en vacances dans une heure et donc ne viendra pas et Mme Maryse Moussa ne peut également pas venir.

Mme de Planta ajoute qu'elle apprécie beaucoup que le Conseil municipal soit au complet pour cette fin de soirée. Merci.

M. le Président précise que la séance du Conseil municipal se termine.

Il prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement de demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Un dossier est traité.

M. le Président remercie la Conseil municipal et lève la séance à 20h05.

Collonge-Bellerive, le 23 juin 2014.



Législature 2011-2015
Délibération 14-11
Séance du 23 juin 2014

Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la délibération 11-20 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 juin 2011 octroyant, une délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes,

vu la nouvelle teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, adoptée par le Grand Conseil le 14 février 2014, qui porte sur un élargissement du champ de la délégation de compétence,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte

par 17 oui et 4 abstentions (le Président a voté)

1. De charger, en complément de la délibération 11-20 du 27 juin 2011, le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

Les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales, à condition que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent, comme prestations à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délégation est révocable en tout temps.
3. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2015.



Législature 2011-2015
Délibération 14-12
Séance du 23 juin 2014

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 285'000 F destiné à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, sur le chemin de la Gentille, entre les chambres n° 1393 et 1456.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les travaux des Services Industriels de Genève en cours liés au raccordement du bassin d'assainissement de Nant-d'Aisy à la station d'épuration d'Aire et le projet d'exécution du nouveau collecteur d'eaux usées établi par le bureau d'ingénieurs Perreten & Milleret,

vu le rapport des Services Industriels de Genève de 2009 relatif au contrat d'exploitation et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire,

vu le devis estimatif du 12 mai 2014 du bureau d'ingénieurs Perreten & Milleret,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 19 mai 2014,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 16 oui et 4 abstentions

1. De procéder à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, sur le chemin de la Gentille, entre les chambres n° 1393 et 1456, en remplacement du collecteur existant de 300 mm de diamètre en ciment par un collecteur en PVC de 400 / 500 mm de diamètre.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 285'000 F.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°71.331, dès l'année 2015.



Législature 2011-2015
Résolution 14-02
Séance du 23 juin 2014

Résolution relative à la nomination de M. Michel Mooijman au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 8, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01), qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif,

vu la résolution 13-03 votée le 23 septembre 2013 par le Conseil municipal relative à la nomination de M. Michel Mooijman, premier-lieutenant, à la fonction de commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi que la décision du Département de la sécurité du 3 décembre 2013 de le nommer chef de corps a.i. durant la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014.

vu le courrier du 20 mai 2014 de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires communiquant que M. Michel Mooijman a suivi avec succès l'Ecole de commandants de compagnie sapeurs-pompiers 2014 et qu'il remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de capitaine,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 3 abstentions

1. D'approuver la proposition du Conseil administratif de nommer M. Michel Mooijman au grade de capitaine avec la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive, dès le 1^{er} juillet 2014.
2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.



RESUME DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23.06. 2014

- Prestations de serment de : M. David Genier, M. Patrice Gétaz, M. Jean-Marie Hainaut, M. Denis Mazouer, M. Rémy Wenger.
- Par 15 non et 5 abstentions, le Conseil municipal refuse d'enterrer les lignes (Swisscom et SIG) au chemin de la Gentille et de financer ces travaux.
- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la pose d'éléments de modération à l'essai sur la route de la Repentance.
- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la pose provisoire d'un radar et la réalisation de comptages au chemin de la Savonnière afin d'étudier la situation.
- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'augmentation de huit places de la dotation communale de places de crèche pour la commune de Collonge-Bellerive à la crèche de l'Île aux mômes.
- Par 14 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve le concept proposé par M. Bernard (Directeur du MAMCO) avec les propositions pour le giratoire des Tattes et décide de donner mandat au MAMCO afin de procéder à l'avancement de ce projet.
- Par 14 oui, 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la réaffectation du montant initialement prévu pour la mise en conformité des citernes de l'école. Ce montant permettra l'isolation phonique de la « salle bleue », située au sous-sol de l'école de la Californie, en vue de l'utilisation de cette salle par le GIAP.
- Par 14 oui, 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'utilisation du montant disponible sur le crédit d'engagement des luminaires afin d'étendre le projet de remplacement des luminaires à l'école de Collonge (cycle moyen) à la salle de gymnastique et aux vestiaires.
- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive dont le montant correspond à la différence existant entre le budget indemnités total attribué en 2014 à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive (soit CHF 47'000.-) et le total des indemnités versées aux sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive pour les interventions réalisées par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive en 2014 ; un montant maximum est fixé à CHF 15'000.-.
- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le financement de huit places supplémentaires de crèche attribuées à Collonge-Bellerive à la crèche de l'Île aux mômes.
- Par 14 oui, 1 non, et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'utilisation d'un disponible prévisionnel de CHF 55'000.- sur la demande du crédit d'engagement de CHF 185'000.- destiné au remplacement des luminaires de l'école de Collonge dont le montant est attribué au remplacement des luminaires dans la salle de gymnastique et dans les vestiaires de la même école.
- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le marquage de stationnement alterné mis en place au chemin du Port-de-Bellerive.



- Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la réglementation du tronçon du chemin de Bois-Caran, situé entre le chemin des Halbrans et le croisement avec le chemin Sous-Caran, avec une interdiction de stationner entre 7h et 19h les jours ouvrables.
- Par 17 oui et 4 abstentions (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 14-11 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes.
- Par 16 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 14-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 285'000.- destiné à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, sur le chemin de la Gentille, entre les chambres n° 1393 et 1456.
- Par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte la résolution 14-02 relative à la nomination de M. Michel Mooijman au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.